



**Procès-verbal de séance 03 Mars 2022
(Convocation du 25 Février 2022)**

Présents : Pascal Faideau, Vincent Martin, Danielle Lavau, Arnaud Demuth, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Odile Rochard, Lucie Minot, Vincent Pohin, Jacky Surreau, Philippe Plat et Eddy Picaud.
Arnaud Demuth arrive à 18h40

Représentés : Bénédicte Bourdereau, Mélanie Coste, Amélie Lacombe.

Secrétaire de séance : Vincent Martin.

Présence de Mme Karine Barboza, Secrétaire de Mairie.

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix.

La séance est ouverte à 18h34

3.1 : Approbation du Compte administratif 2021 de la Commune :

Approbation du compte administratif 2021 de la Commune. Mr Faideau, en sa qualité de Maire de la Commune quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur MARTIN, 1^{er} adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le Compte administratif 2021 de la Commune.

Il s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 351698,51 €

Recettes :

- Réalisé : 502353,57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 89538,93 €

Recettes :

- Réalisé : 79714,16 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : + 150655,06 €

Investissement : - 9824,77 €

Résultat Global : + 140830,29€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, le Compte administratif 2021 de la Commune est approuvé. (Mr Faideau ne prenant pas part au vote)

3.2 : Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune :

Monsieur Vincent MARTIN, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le Compte de Gestion de l'année 2021 de la Commune, établie par Monsieur le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Compte de Gestion s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 351698,51 €

Recettes :

- Réalisé : 502353,57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 89538,93 €

Recettes :

- Réalisé : 79714,16 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : + 150655,06 €

Investissement : - 9824,77 €

Résultat Global : + 140830,29€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, le Compte de Gestion 2021 de la Commune est approuvé .

3.3: Approbation du Compte administratif 2021 du lotissement Le Calvaire n° 2 :

Approbation du Compte administratif 2021 du lotissement le Calvaire n°2. Mr Faideau, en sa qualité de Maire de la Commune quitte la salle et ne prend pas part au vote .

Le Compte administratif du lotissement le Calvaire n° 2 est établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 6894.52€ €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 0 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 0 €

Investissement : - 6894.52€ €

Résultat Global : - 6894.52€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, -le Compte administratif 2021 du lotissement le Calvaire n° 2 est approuvé .(Mr Faideau ne prenant pas part au vote)

3.4: Approbation du Compte de Gestion 2021 du lotissement le Calvaire n° 2 :

Le Compte de Gestion du lotissement le Calvaire n° 2 est établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 6894.52€ €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 0 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 0 €

Investissement : - 6894.52€ €

Résultat Global : - 6894.52€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, le Compte de Gestion 2021 -du lotissement Le Calvaire n° 2 est approuvé.

3.5: Fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour le SIVOS

Mr Pascal Faideau rappelle l'importance de ce fonds pour les recettes du SIVOS. Ce fonds de soutien est destiné à aider les communes ou les EPCI, compétents en matière d'organisation du temps périscolaire, à financer les activités périscolaires, en lien avec le PEDT, dans les territoires où la semaine scolaire est organisée sur 4,5 jours. Il est versé aux communes, qui le reversent au SIVOS.

L'activation de ce fonds ayant été, par convention avec les partenaires concernés, déjà acté pour 3 années scolaires, la délibération a pour objet d'acter le principe de versement de ce fonds, par la Commune qui le perçoit, au syndicat scolaire.

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, le versement de ce fonds au syndicat scolaire SIVOS est approuvé.

3.6: Redevance France Télécom pour les années 2021 et 2022 :

Mr Patrice Demuth rappelle que depuis que GPCU a pris à sa charge la compétence éclairage public voirie, les communes ne touchent plus la redevance d'occupation du domaine public de France Télécom .

Aucune compensation n'est prévue pour le moment .

L'ensemble du Conseil municipal déplore la perte de recette d'un peu plus de 2000 euros pour la Commune.

Au vu de cet état de fait, il n'y a pas de délibération à prendre sur le sujet.

3.7: Création d'un emploi de permanent de secrétaire de Mairie

Mr Pascal Faideau indique que la secrétaire actuelle, qui remplace la secrétaire titulaire pour la durée de son absence, est actuellement employée en CDD. Cependant elle est aussi en disponibilité de la Fonction publique territoriale.

Le souhait de la collectivité de Liniers étant de la recruter à plus long terme, au retour de la secrétaire titulaire, pour occuper les missions de secrétaire du SIVOS et de secrétaire de Mairie, il nous faut créer un emploi de permanent de secrétaire de Mairie à temps complet .

Après réintégration dans sa collectivité d'origine, Mme Barboza Karine fera mutation à Liniers. Elle sera donc à temps plein à la charge de la collectivité de Liniers et le SIVOS remboursera la Commune.

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal, la création d'un emploi de permanent de secrétaire de Maire est approuvé.

3.8: Modification du tableau des emplois

Mr Pascal Faideau propose l'évolution du tableau comme suit :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet
- ajout d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal, la modification du tableau des emplois est approuvée.

Questions diverses :

Permanences des élections : il reste encore des créneaux à combler, surtout au mois de Juin.

Renouvellement du contrat de Fabrice Augé : notre agent en contrat CAE va poursuivre sa mission pour 15 mois supplémentaires.

Devis concernant le chauffage du logement au 2 place de l'église : le projet ne sera pas retenu en investissement car l'entretien d'un chauffage de ce type coûte cher et que les recettes de la location ne sont pas garanties en ce moment.

Aménagement équipements fitness : il nous faut choisir le nombre d'équipements et le fournisseur

Fin de séance à 19h44.

Le Secrétaire,
Vincent Martin.